



COMITÉ ANIMER ET SOUTENIR LA COMMUNAUTÉ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2025 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

- Membres : Mme Maryse Bellemare, conseillère municipale et vice-présidente du comité
M. François Bergeron, citoyen
Mme Francine Boivin, citoyenne
M. René Martin, conseiller municipal et président du comité
Mme Sabrina Roy, conseillère municipale
- Invitées et invités M. Éric Angers, directeur général adjoint – Proximité
Mme Karine Bertrand, cheffe de division – Loisirs et vie communautaire
Mme Isabelle Boisvert, coordonnatrice – Loisirs
Mme Sophie Desfossés, directrice – Culture, loisirs et vie communautaire
Mme Julie Gélinas, secrétaire de direction (arrivée : 8 h 46)
Mme Carine Houle, secrétaire administrative aux commissions et comités
M. François Vaillancourt, directeur général (arrivée : 8 h 31)
- Absence : M. Daniel Cournoyer, conseiller municipal

Il est important de préciser que ce comité joue un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au comité exécutif ou au conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. Ouverture de la réunion

L'ouverture de la réunion est faite par le président du comité à 8 h 30. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut débuter. En cette dernière réunion avec les membres du conseil municipal actuel, le président remercie les deux membres citoyens pour leur excellent travail ainsi que les équipes de la Culture, des loisirs et de la vie communautaire.

2. Consentement à l'enregistrement de la réunion

Le président demande aux membres du comité s'ils consentent à l'enregistrement de la réunion. Les membres consentent à l'enregistrement de la réunion.

3. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 10 juin 2025**

Le président s'informe auprès des membres qui étaient présents à la réunion du comité du 10 juin 2025 s'il y a des modifications à apporter au procès-verbal. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

5. **Adoption du procès-verbal de la réunion du 12 juin 2025 de la Table de travail sur le développement social**

Le président s'informe auprès des membres du comité s'ils ont pris connaissance du procès-verbal de la Table de travail sur le développement social qui avait été déposé sur le site SharePoint du comité. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

6. **Ajout du programme de soutien aux centres communautaires de loisirs au cadre du soutien financier au fonctionnement**

À la suite de l'adoption de la Politique sur l'admissibilité des organismes au soutien de la Ville en 2023, des programmes ont été révisés ou mis en place pour soutenir les organismes de façon efficiente, transparente et équitable. Cette démarche vise à s'assurer de répondre à la réalité et aux besoins des milieux et de la Ville. Les objectifs du programme de soutien aux centres communautaires consistent notamment à uniformiser le soutien offert aux centres communautaires de loisirs en fonction des services rendus à la population et de renforcer l'action et l'autonomie des organismes en matière de soutien à la population. Des critères d'admissibilité ont été déterminés, dont être membre de la Fédération québécoise des centres communautaires, être admis conformément à la Politique d'admissibilité au soutien des organismes de la Ville dans la catégorie « organisme d'entraide et de vie communautaire » et offrir des services adaptés aux besoins de la population. Les centres communautaires qui sont visés sont les suivants : Centre Landry, Centre loisir Multi-Plus, Centre loisir Jean-Noël-Trudel, Maison Grandi-Ose et Pavillon St-Arnaud. Il reste encore des étapes à franchir avant la mise en application du nouveau programme en 2027, notamment la validation du scénario financier par la Direction des finances et la présentation du programme final et de la grille de pointage aux centres communautaires. Une question est posée sur le budget actuel des centres communautaires.

Recommandation :

Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du comité ont pu s'exprimer, le président recommande l'adoption des orientations du programme de soutien aux centres communautaires de loisirs qui sera ajouté au Cadre de soutien financier au fonctionnement des organismes. Approuvé à l'unanimité.

[...]

Levée de la réunion

Il est 8 h 49. Tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.

M. René Martin
Président du comité et conseiller
municipal

Mme Carine Houle
Secrétaire administrative aux
commissions et comités